

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION POUR UN PROJET  
D'HABITATION**

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté une résolution quant à l'immeuble suivant :

**lot 3 463 066 du cadastre du Québec – boulevard Royal**

L'objet de cette résolution vise à autoriser la construction de trois habitations multifamiliales de 18 logements sur le lot 3 463 066 du cadastre du Québec situé dans la zone commerciale C-1521.

La résolution est entrée en vigueur le 3 octobre 2025, date de la délivrance du certificat de conformité du greffier adjoint.

Cette résolution est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 7 octobre 2025

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint